

La Voie à Suivre

Choftim

692

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com
 Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



4 Elloul 5771 - 3 Septembre 2011

Rabbi David Pinto Chlita

La royauté de Yéhouda et la dynastie de David

« Tu pourras te donner un roi, celui dont Hachem, ton D.ieu, approuvera le choix : c'est un de tes frères que tu dois désigner pour ton roi ; tu n'auras pas le droit de te soumettre à un étranger, qui ne serait pas ton frère » (Deutéronome 17,15).

Lorsque nous analysons l'ordre donné au peuple juif de nommer un roi, il nous faut comprendre pourquoi c'est justement Yéhouda, parmi les tribus, qui a été choisi pour porter ce titre. Bien qu'il n'ait pas été roi dans les faits, il n'en reste pas moins que ses frères le considéraient comme tel. La preuve en est que lorsque Yossef a fait des rêves annonçant qu'il dominerait les tribus, ses frères lui ont infligé la peine que mérite celui qui se rebelle contre la royauté, incarnée, à leurs yeux, par Yéhouda, ce qui explique pourquoi ils ont décidé d'attenter à sa vie et ont fini par le jeter dans une fosse. Dans ce cas, il convient de comprendre pourquoi c'est justement Yéhouda qui a été désigné pour se tenir à la tête de la dynastie de David.

Lorsque Léa a donné naissance à son quatrième fils, elle l'a nommé Yéhouda, déclarant : « Cette fois, je rends grâce à Hachem. » On pourrait se demander pourquoi elle a ressenti le besoin de remercier D.ieu à l'occasion de cette quatrième naissance seulement, et non pour les précédentes. C'est qu'elle savait, par inspiration prophétique, que Yéhouda compléterait le char divin aux quatre roues sacrées : Avraham, Yitz'hak, Ya'akov et David. Elle a compris qu'il participerait également à l'édification de ce char, puisque sans lui, David n'aurait jamais vu le jour. Elle l'a donc nommé Yéhouda afin d'exprimer sa reconnaissance à D.ieu de lui avoir donné un fils qui engendrerait David (Yéhouda venant de « hodaa », gratitude).

Yéhouda incarne la royauté, bien qu'il n'ait jamais porté la couronne lui-même, puisqu'il a été le premier géniteur de la dynastie de David, le premier maillon de cette illustre lignée. Or le verset nous indique bien : « Ya'akov avait envoyé Yéhouda en avant, vers Yossef, pour qu'il lui prépare l'entrée à Gochen », ce qui nous montre que Ya'akov aussi considérait son quatrième fils comme le détenteur du pouvoir royal.

Plus encore, le Tétragramme est contenu dans le nom de Yéhouda : D.ieu étant le Roi des rois, il fut décidé Là-Haut que Yéhouda, qui porte en lui le Nom divin, serait également roi parmi les hommes.

La plupart des bénédictions commencent par : « Béni sois-Tu, Hachem notre D.ieu, Roi du monde. » On peut expliquer cette formulation de la façon suivante : l'homme qui a pleinement conscience, au début de la bénédiction, que Hachem est son D.ieu, s'imprégnera de l'idée qu'assurément, D.ieu est le Roi du monde, qu'Il règne tout autant sur sa personne que sur toutes les autres créatures.

Frayer le chemin de la vérité

Or le nom Yéhouda peut se comprendre encore différemment : en effet, il suggère également l'aveu, la capacité à reconnaître la vérité. C'est là l'essence même de Yéhouda, qui en porte le sceau. On en voit la preuve dans l'incident avec Tamar, sa bru, où il a confessé sans hésiter son implication dans l'affaire, ce qui lui a d'ailleurs valu de donner son nom à tous les juifs (yéhoudim). Yéhouda nous a donc tracé la voie : le juif est celui

qui sait reconnaître la vérité, même si cela lui demande d'avouer ses torts, ses erreurs. Parfois même, le sceau de la vérité exige de lui qu'il connaisse sa place, ses capacités et qu'il agisse en conséquence. Le Ramban explique ainsi les épreuves que les Grecs infligèrent aux 'Hachmonaïm : briguant les prérogatives de la tribu de Yéhouda, bien qu'étant eux-mêmes des lévïim, ils rejetèrent en quelque sorte les seules responsabilités que leur statut leur conférait. Or cette famille fut entièrement disséminée pour avoir usurpé la couronne à la tribu de Yéhouda. Il en fut de même au sujet du roi Ouzia qui voulut brûler de l'encens dans le Temple, bien que n'étant pas Kohen : puisqu'il a souhaité des choses qui le dépassaient, qui n'appartenaient pas à son statut, il a été châtié et frappé de lèpre, ce qui l'a contraint à s'isoler, en dehors du camp d'Israël.

Le roi Chelomo

La Guemara raconte que les Sages ont envisagé de compter Chelomo parmi ceux qui n'ont pas droit au monde futur, du fait de ses fautes, bien qu'il se soit repenti et ait été pardonné. Il faut se demander pourquoi ils se sont montrés sévères au point de le compter parmi les mécréants qui ont fait le plus grand tort au peuple juif !

Ses fautes concernent justement ses obligations royales, de sorte qu'après lui, la royauté a été scindée et que Yérovam a régné sur les tribus d'Israël. Or ce dernier était impie, poussant le peuple à la faute et à l'idolâtrie, ce qui a entraîné un déclin spirituel considérable. Les Sages considèrent donc que Chelomo a une part de responsabilité dans ce déclin, puisque s'il n'avait pas fauté, Yérovam n'aurait pas accédé au trône, et le peuple d'Israël n'aurait jamais sombré dans l'idolâtrie. Mais leur décision n'a pas été acceptée dans le Ciel, car David, son père, a pris sa défense en arguant que s'il avait épousé de nombreuses femmes, entretenu beaucoup de chevaux et amassé beaucoup d'or, c'était afin de vaincre les forces impures qui se trouvent dans ces trois choses-là.

De la sorte, cette impureté étant tenue en bride par la sainteté, il aurait pu devenir le Machia'h et délivrer définitivement le peuple juif, comme l'explique le Ben Ich 'Haï. Les commentateurs enseignent qu'il n'a épousé que des filles de roi, espérant à travers ces mariages dominer l'impureté qui se trouve chez ces nations ; dans le même esprit, il a entretenu un grand nombre de chevaux parce que les origines de cet animal sont égyptiennes, afin de dominer l'impureté toute particulière qui se trouve dans ce pays.

De même, l'or contient l'impureté due à la faute du Veau d'or, aussi Chelomo entendait-il amasser beaucoup d'or afin d'en dominer à nouveau l'impureté. Néanmoins, malgré la noblesse de ses intentions, il n'a pu surmonter les appels de son mauvais penchant et a succombé à la faute dans ce qui incombe justement à un roi juif, à qui il est interdit d'avoir beaucoup de femmes, d'entretenir beaucoup de chevaux et d'amasser beaucoup d'or. Pourtant, il a été pris en pitié par le Ciel et n'a pas été compté parmi ceux qui n'ont pas de part au monde futur, puisque ses intentions étaient entièrement pures.

Paris	Lyon	Marseille	
20:14	20:00	19:55	Allumage
21:20	21:03	20:56	Fin



« Tu placeras des juges et des officiers dans toutes les portes »

La gravité de la terrible interdiction de parler à la synagogue, en particulier au moment de la prière, n'avait pas encore pénétré au profond de l'âme de certains fidèles de la synagogue. La grande honte qui résulte de bavardages pendant la prière et la lecture de la Torah provoque de lourdes accusations, et dernièrement il a été publié au nom de Rav Wozner che-lita, que, comme on le sait, la propagation de la terrible maladie dans le public de ceux qui observent la Torah est due au mépris de l'interdiction de parler pendant la prière, et il a été promis du Ciel au Rav Wozner que lorsque le public y prendra garde et évitera de parler pendant la prière, la maladie s'arrêtera !

L'histoire suivante est tirée du livre « Barkhi Nafchi », et contient une grande leçon et un merveilleux encouragement au sujet du respect de l'honneur dû à la prière.

Cette histoire m'est parvenue de la yéchiva où elle s'est passée, et elle contient plusieurs exemples du mépris de l'honneur de la Torah, que Hachem nous en préserve.

Dans cette yéchiva, il y avait un garçon insolent, qui parlait pendant la lecture de la Torah et n'avait pas honte de bavarder à voix haute, au point que les amis qui étaient autour de lui ne pouvaient pas écouter le ba'al koré.

Les garçons lui demandèrent de se taire, mais lui ferma les oreilles et ne les écouta pas. Il continua à parler sans cesse, en dérangeant tout son entourage. Les choses en arrivèrent au point que l'un de ses amis décida de lui donner une leçon, une bonne fois pour toutes.

Que fit-il ? Il alla trouver le gabaï de la yéchiva et lui demanda de donner une « aliya » le Chabbat au garçon en question, en demandant que ce soit « hamichi ».

Le gabaï annonça : « Que se lève... » et il annonça le nom du garçon, pour la cinquième aliya. Celui-ci se trouvait en pleine conversation, et ne savait pas où l'on en était dans la lecture... et alors, l'ami qui avait pris cette initiative s'approcha de lui et lui dit : « On t'a appelé pour faire la hagbaa ! » Il s'approcha du séfer Torah, et devant des centaines de jeunes gens stupéfaits, prit le séfer Torah en main, s'écria « Voici la Torah qu'a donnée Moché », et souleva le rouleau...

La honte qui le saisit quand il comprit ce qui s'était passé fut indescriptible. C'était, comme on l'a dit, devant tous les élèves de la yéchiva, qui avaient vu où il en était arrivé, et pendant longtemps il fut incapable de lever les yeux vers ses amis.

Cette honte terrible ne s'arrêta pas avec la lecture de la Torah. Pendant longtemps, à chaque fois que le garçon passait devant ses amis, ils simulaient la hagbaa avec leurs mains et éclataient de rire.

Après cette histoire honteuse, il se reprit, comprit ce qu'on voulait de lui et s'arrêta de parler !

Mais il alla trouver le garçon qui l'avait appelé pour la hagbaa et lui dit : « Je ne te pardonnerai jamais. »

Le garçon qui avait mis en scène la aliya se réveilla avant le Jour du jugement et posa la question de savoir s'il s'était conduit correctement ou s'il devait demander pardon.

Or peu de temps avant cet incident était arrivé chez nous une personne honorable, qui avait un statut important et tirait profit de chaque instant de libre pour étudier la Torah. Il nous raconta une histoire du même genre.

Dans la synagogue où il priait, il y avait un homme qui n'arrêtait pas de parler au milieu de la lecture de la Torah, et qui, malgré toutes les demandes qui lui étaient adressées d'arrêter, continuait à parler sans cesse.

Quand un jour on l'appela pour monter à la Torah, raconte-t-il, je me suis approché de la bima, j'ai fortement frappé dessus et j'ai proclamé : « Je proteste ici contre cet homme qui porte atteinte à l'honneur de la Torah en parlant au moment où on la lit ! »

Dans ce cas-là aussi, celui qui parlait a dit à celui qui le lui reprochait

qu'il ne le pardonnerait pas, et ensuite il lui a dit qu'il serait prêt à lui pardonner à une condition : qu'il revienne à la bima et proclame devant le public qu'il regrettait le reproche qu'il avait fait et le retirait.

Ce monsieur respectable était venu demander s'il devait faire ce que lui demandait cette personne, ou s'il avait agi correctement et n'avait besoin d'aucun pardon.

J'ai réfléchi, et je lui ai dit qu'il fasse ce que voulait celui qui avait parlé, retourne à la bima, mais au lieu de dire qu'il regrettait et retirait ses reproches, qu'il proclame qu'il demandait pardon au séfer Torah d'avoir tellement tardé à exprimer ces reproches, et de ne l'avoir pas fait auparavant...

Dans le Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm (124, 11), il est dit à propos de la 'hazara du chalia'h tsibour : « On ne tiendra pas de propos profanes au moment où le chalia'h tsibour répète la prière, et si on a parlé, on est un pécheur, on a commis une faute insupportable, et il faut vous réprimander. »

Or si l'on compare la lecture de la Torah avec la répétition du chalia'h tsibour, il faut réprimander celui qui parle. Mais il faut le faire posément et réfléchir à la bonne manière de le réprimander. Le Smag écrit (122) que cela veut dire également lui faire honte.

On voit que dans le premier cas, quand on a fait honte à celui qui parlait avec la hagbaa, ce n'est peut-être pas cela que voulait dire le Choul'han Aroukh, car la honte est très grande, et sur cela il faut demander la permission du beit din, ou du Rav des lieux.

Mais en ce qui concerne la réprimande de la personne honorable, c'est apparemment comme cela qu'il faut faire, c'est pourquoi on n'a pas besoin de demander pardon à celui qui parlait.

Nous allons raconter ici une autre histoire sur le Rav d'une communauté américaine, où prient des juifs très riches. Toute cette communauté est considérée comme l'une des plus riches des Etats-Unis.

Là-bas aussi, l'habitude s'était répandue de parler au moment de la lecture de la Torah. Le Rav l'avait reproché aux fidèles, et avait exigé fermement que cessent ces bavardages. Mais la situation n'avait pas changé.

Un certain Chabbat, une fois la lecture de la Torah commencée, les bavardages des fidèles se faisaient entendre dans toute la magnifique synagogue, et le Rav, après deux ou trois aliyot, avait décidé d'agir. Il a ordonné qu'on roule le séfer Torah, qu'on le rentre dans l'arche et qu'on commence immédiatement par... « ykom pourkan ».

« Vous n'avez pas le droit d'entendre les paroles de la Torah », dit-il fermement à la communauté bavarde. Cela provoqua une vraie commotion chez les fidèles, et depuis ce Chabbat-là, les bavardages s'arrêtèrent complètement.

J'ai envoyé un message à ce Rav en Amérique en lui disant qu'il avait fait ce que doit faire un Rav responsable, en accomplissant « vous ne craignez aucun homme », et je l'ai complimenté de toutes les façons possibles.

Nous devons en tirer la leçon, et prendre sur nous de ne pas parler, non seulement pendant la lecture de la Torah et de la répétition du chalia'h tsibour, mais pendant toute la prière, et d'éviter les propos profanes dans la synagogue.

Ainsi, elle se transformera pour nous en un endroit de sainteté, et alors il y a une chance que toute la prière que nous y ferons soit agréée devant le Trône de gloire.

Garde Ta Langue

Une leçon terrible

Celui qui médit de son ami transgresse une interdiction, ainsi qu'il est dit « Tu n'iras pas en colportant dans ton peuple », et c'est une grande faute, qui provoque le meurtre de nombreuses vies juives. C'est pourquoi il est dit immédiatement après : « Tu ne seras pas responsable du sang de ton ami. » On peut l'apprendre de ce qui est advenu à cause de la médianité de Doeg l'Edomite, qui a provoqué le meurtre de tout Nov, la ville des cohanim.

(Hafets 'Haïm)

En souvenir du grand tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto (suite du No précédent)

Cette semaine verra le jour de la hilloula du tsaddik habitué aux miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, le fils bien-aimé du tsaddik et saint Rabbi 'Haim Pinto le petit, que son mérite nous protège, et le père de notre maître le gaon et tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, que son mérite nous vaille la bénédiction et le salut.

Les Sages ont expliqué dans la Guemara au nom de Bar Kappara : « Les actes des tsaddikim sont plus grands que la création du ciel et de la terre. » Voici un enseignement qui est sorti du beit midrach du Tanna Bar Kappara : l'étude et la contemplation des actes des tsaddikim ont une valeur spirituelle supérieure à celle de la création du ciel et de la terre. Et bien que cet enseignement ait une signification plus profonde, nous ne pouvons pas faire abstraction de son sens direct et simple, et nous avons le devoir d'apprendre des actes des tsaddikim, d'examiner leurs conduites et leurs belles qualités et de nous conduire comme eux.

Le tsaddik habitué aux miracles Rabbi Moché Aharon, que son mérite nous protège, le fils bien-aimé du saint tsaddik Rabbeinou 'Haim Pinto le Deuxième, que son mérite nous protège, le père de notre maître chelita, est venu au monde en 5672, dans une maison sainte et pure, comme un rejeton de la dynastie de saints et purs talmidei 'hakhamim, qui opéraient des miracles et des délivrances et faisaient rayonner sur Israël l'éclat de leur sainteté et de leur pureté, un merveilleux chaînon de la famille Pinto, dont tout le monde connaissait et respectait le nom.

Dès son enfance, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, adopta une conduite sainte et ascétique, comme il avait mérité de la voir chez son père le saint Rabbi 'Haim, que son mérite nous protège. Il avait reçu son éducation et l'essentiel de sa Torah de son père et du gaon Rabbi Yossef ben Attar zatsal, qui était un grand talmid 'hakham.

Il gravit de nombreux degrés très élevés dans le service de Hachem, et adopta de nombreuses coutumes de sainteté qu'il avait absorbées dans la maison de son père, et qui s'étaient conservées chez lui et même améliorées.

L'une de ses coutumes particulières était de garder ses yeux. Comme on le sait de nos saints ouvrages, l'essentiel de la sainteté et de la pureté de l'homme se trouve dans les yeux. Celui qui garde ses yeux pour qu'ils ne voient rien d'interdit mérite de voir les cieus véritables. Et le tsaddik, que son mérite nous protège, faisait extrêmement attention à garder ses yeux. Même quand des milliers de personnes allaient et venaient chez lui, il faisait très attention à ne pas regarder le visage des femmes, et même quand la rabbanit Mazal rentrait chez lui, il ne la reconnaissait pas !

En 5738, Rabbi Moché Aharon se trouvait en Angleterre. Ce jour-là, après la visite du Rav Israël Melloul, il alla avec son fils chez l'opticien. Il marchait en tête, suivi de son fils chelita. Mais il marchait comme quelqu'un qui connaît le chemin tout seul, sans qu'on le guide. Il arriva ainsi chez le médecin.

De plus, il ne marchait pas en regardant où il allait. Pour savoir où se diriger, il ne levait jamais les yeux du sol. Ses yeux étaient toujours tournés vers le bas quand il était chez lui, et à plus forte raison dans la rue. Or par extraordinaire, même sans rien regarder du tout, il connaissait très clairement le chemin qui menait chez l'opticien, bien que ce soit la première fois qu'il aille chez lui.

Cette qualité de garder ses yeux et sa pensée a fait mériter au tsaddik de nombreuses et redoutables révélations sur la venue du Machia'h. Un jour, il entendit son père Rabbi 'Haim dire : « Viendra le jour où les gens iront dans la lune, il y aura de grandes guerres et tout le monde voudra nous détruire, mais Israël vaincra toujours, de là viendra la fin, et le roi Machia'h et la délivrance arriveront, et la maison de Ya'akov sera sauvée de tous ses malheurs. »

Heureux celui qui est plongé dans l'étude

Le tsaddik Rabbi Moché Aharon restait plongé dans l'étude de la Torah pendant de longues heures sans aucune interruption, au point qu'il ne lavait son vêtement qu'une fois par semaine, le samedi en l'honneur du Chabbat.

On raconte à ce propos qu'après avoir lavé sa chemise, il avait l'habitude de la porter immédiatement, encore mouillée, et qu'elle séchait très rapidement, tant son corps dégageait de chaleur à cause de l'intensité de l'effort à la fois physique et spirituel qu'il investissait dans l'étude de la Torah.

Rabbi Moché Aharon se fit particulièrement connaître par la pureté de son service divin. Entre autres, il avait pris sur lui de s'enfermer dans une pièce pendant quarante ans, sur l'ordre de son père, le tsaddik Rabbi 'Haim Pinto, que son mé-

rite nous protège. Pendant ces dizaines d'années, il a étudié la Torah avec une immense assiduité, incompréhensible pour le cerveau humain. Là, entre les quatre murs de sa petite chambre, il s'est élevé dans les degrés de la sainteté et de la pureté, sans aucun rapport avec le monde extérieur, sans rien céder aux besoins du corps et de la matière, toute sa volonté et tout son désir étant uniquement tournés vers le service divin.

Vous n'avez pas à vous inquiéter

Peu de temps avant la disparition de Rabbi Moché Aharon, que son mérite nous protège, de terribles souffrances l'assaillirent. Le récipient d'eau chaude qui avait été préparé pour Chabbat se renversa entièrement sur ses jambes, alors qu'il s'affairait aux préparatifs du Chabbat comme à son habitude en faisant chauffer les plats pour les poser sur la plaque de Chabbat. L'eau bouillante provoqua de graves brûlures dans les deux jambes, et ses cris monterent jusqu'au ciel.

A cette époque-là, son fils Rabbi David 'Hanania Pinto chelita se trouvait à Los Angeles, où il reçut la nouvelle que la vie du tsaddik était en danger. Dès qu'elle lui parvint, il se rendit à Tel-Aviv, où il alla directement de l'aéroport à l'hôpital Hadasah. Il y trouva son père sans connaissance. Les médecins l'informèrent avec une grande douleur qu'ils étaient obligés d'amputer le tsaddik pour lui sauver la vie.

Ils pratiquèrent de nombreux examens, et il s'avéra qu'il fallait effectivement amputer, mais au cours de cette même nuit, Rabbi Moché Aharon ouvrit les yeux et dit à ceux qui l'entouraient : « Vous n'avez pas de souci à vous faire. Les médecins n'arriveront jamais à me prendre mes jambes, que Hachem m'a données en cadeau le jour de ma naissance, et grâce auxquelles je L'ai servi. »

Ces jambes, qui l'avaient mené à la synagogue tous les Chabbats, après qu'il ait passé quarante ans enfermé chez lui au Maroc, sans jamais sortir de la maison où il priait le Créateur pour la venue du Machia'h, jusqu'à ce qu'il rêve que son père, Rabbi 'Haim Pinto zatsal, se révélait à lui pour lui dire que le moment était venu de monter en Erets Israël !

Ces jambes qui l'avaient mené en Erets Israël, et ici, en Erets Israël, il avait construit un beit midrach, et du monde entier, des hommes et des femmes avaient commencé à venir le trouver pour lui demander sa bénédiction, qui comme on le sait donnait ses fruits, grâce à sa grande sainteté et à sa droiture. Hachem est proche de tous ceux qui L'appellent, de tous ceux qui L'appellent en vérité. Et Hachem avait toujours accepté ses prières. Ces jambes ne devaient pas être amputées.

C'est effectivement ce qui se passa. Au moment où les médecins voulurent faire entrer Rabbi Moché Aharon dans la salle d'opération, l'un d'eux remarqua une grande amélioration dans l'état de ses jambes. De plus, il fut tellement étonné de l'éclat du saint visage de Rabbi Moché Aharon, qu'il ordonna immédiatement à ses assistants de lui amener tous les examens qui avaient été faits.

On lui apporta tous les résultats, des premiers aux derniers, et on fit d'autres examens. Alors se produisit quelque chose d'extraordinaire, un grand miracle. Tous les examens qui avaient été pratiqués minutieusement montraient clairement que les jambes avaient subi des dégâts terribles qui présentaient un grand danger pour sa vie si on ne l'amputait pas des deux jambes, alors que maintenant, il s'avérait tout à fait le contraire. Le sang coulait dans les veines, et les jambes retrouvaient leur force.

Immédiatement, on le fit sortir de la salle d'opération pour le ramener dans sa chambre. Quand il se réveilla, il se mit à bouger les jambes et dit : « Vous voyez, il n'y avait aucune raison qu'on abîme mes jambes, elles qui ont marché pour accomplir la mitsva d'honorer le Chabbat. Le Saint, béni soit-Il n'amène pas d'obstacles à l'homme quand il s'occupe d'une mitsva, à plus forte raison quand il s'agit de la mitsva de l'honneur du Chabbat. Ensuite, Rabbi Moché Aharon se mit à marcher dans sa chambre d'hôpital, tout en chantant des pioutim de Rabbi 'Haim Pinto, et en exprimant ses remerciements, par des chants de gloire, avec une grande chaleur envers le Créateur du monde de lui avoir sauvé ses deux jambes, afin qu'elles ne soient pas enterrées avant sa mort.

Le droit de coercition

« Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes » (Devarim 16,18).

Rabbi Elazar ben Chamoua dit : s'il y a des officiers, il y a des juges, mais s'il n'y a pas d'officiers, il n'y a pas de juges !

Pourquoi ? Deux personnes se présentent devant le juge qui acquitte l'innocent et condamne le coupable. Les deux s'en vont. S'ils refusent de se plier à la justice, que pourrait faire le juge ?

C'est pourquoi Hachem dit : « Tu institueras des juges et des officiers » afin que celui qui refuse d'obéir aux ordres des juges obéisse aux officiers, qui ont pour fonction de faire appliquer la justice.

De même, il est écrit (II Chmouël 8, 15) : « David gouverna tout son peuple avec justice et équité », puis juste après : « Yoav fils de Tserouya était chef de l'armée. » Quel rapport ? Que vient faire Yoav auprès du juge ? Rabbi Eliezer nous apprend : sans le bâton que constituait Yoav, David n'aurait jamais pu faire appliquer la justice. - [Midrach Tan'houma]

Examine-toi

« Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes » (Devarim 16,18).

Rabbi 'Hanina ben Elazar avait un arbre planté dans son champ dont les branches s'inclinaient sur le champ du voisin. Quelqu'un vint un jour se plaindre à lui : « L'arbre d'Untel s'incline sur mon champ ! »

Rabbi 'Hanina répondit : « Va et reviens demain. » L'autre lui répliqua : « Généralement, tu tranches sans attendre les litiges qui te sont présentés, et moi, tu fais retarder mon affaire ? » Que fit Rabbi 'Hanina ? Il envoya aussitôt ses ouvriers abattre l'arbre qui se trouvait sur son champ et qui empiétait sur celui du voisin.

Le lendemain, le même homme se présenta à nouveau à lui. Le Rav dit à la personne incriminée : « Tu dois abattre ton arbre. » Celle-ci répondit : « Et pourquoi les branches de ton arbre tombent-elles sur le champ du voisin ? » Rabbi 'Hanina rétorqua : « Va donc voir ! Ce que tu verras dans mon champ, tu le feras dans le tien ! »

Aussitôt, l'homme s'en fut et fit comme que lui avait indiqué le Rav. C'est pourquoi il est écrit : « Des juges et des officiers », afin qu'il n'y ait rien à redire chez le juge lui-même. - [Midrach Tan'houma]

Clair et net

« Car la corruption aveugle les yeux des sages » (Devarim 16,19)

Rabbi Israël ben Elicha dit : Vois combien la corruption est grave !

Un jour, quelqu'un m'a offert les prémices de la tonte. Or il était en litige avec quelqu'un d'autre, et devait se présenter devant le juge. Je me trouvais là, sur le côté, et je méditais : « S'il présente tel et tel argument au juge, il aura gain de cause. » J'espérais qu'il en soit ainsi, bien qu'il ne m'ait donné que ce qui me revient en tant que cohen, et non un pot-de-evin. Mon cœur penchait pour lui tout le temps que je le voyais. Et même lorsqu'il s'est rendu devant les juges, je demandais de ses nouvelles, je m'inquiétais de savoir s'il avait été condamné ou acquitté. Pour te montrer combien la corruption est grave, elle qui aveugle les sages : moi qui n'ai reçu que ce me revient de droit, moi qui n'ai pris que ce qui m'appartient, j'espérais le voir acquitter, à plus forte raison celui qui accepte des caudeux corrupteurs ! - [Midrach Tan'houma]

Comme un cheval

« Quand tu verras cheval et char, un peuple plus nombreux que toi » (Devarim 20,1).

Est-ce que les nations partent en guerre contre Israël sur un seul cheval et un seul char ? Il est pourtant écrit (II Chroniques 14, 8) : « Zéra'h, l'Ethiopien, marcha contre eux avec une armée d'un million d'hommes et trois-cents chars. » Pourquoi Moché dit-il : « Quand tu verras cheval et char », au singulier ?

Parce que lorsque le peuple juif accomplit la volonté divine, et que ses

ennemis se lèvent contre lui, D.ieu les sauve comme s'il n'y avait qu'un seul cheval et un seul char, comme il est écrit (Yécha'yah 40, 17) : « Toutes les nations sont comme rien devant Lui. »

[Baté Midrachot]

Grande est Ta fidélité

« Quand tu marcheras sur une ville pour l'attaquer, tu t'inviteras d'abord à la paix » (Devarim 20,10).

Voyez combien est grand le pouvoir de la paix !

Un homme qui a un ennemi s'escrime à trouver le moyen de lui nuire. Que fait-il ? Il se rend auprès d'un personnage important et le flatte afin que ce dernier fasse du tort à son ennemi juré.

C'est différent avec Hachem, car toutes les nations L'irritent, et le soir, quand elles se couchent, leurs âmes remontent au ciel, vers Lui, comme il est écrit (Iyov 12, 10) : « Il tient en Sa main le souffle de tout vivant et l'esprit qui anime tout corps humain. » Et pourtant au matin, Il redonne à chacun son âme. - [Devarim Rabba]

A la lumière de la Paracha

Un homme qui pratique l'idolâtrie est mauvais dès l'origine

« S'il se trouve dans ton sein, dans l'une des villes que Hachem, ton Dieu, te donnera, un homme ou une femme qui fasse une chose coupable aux yeux de Hachem, ton Dieu, en violant Son alliance ; qui soit allé servir d'autres divinités et se prosterner devant elles, ou devant le soleil ou la lune, ou quoi que ce soit de la milice céleste, contrairement à Ma loi : instruit du fait par oui-dire, tu feras une enquête sévère ; et si la chose est avérée, exacte, si cette infamie s'est commise en Israël... » (Devarim 17, 2-4)

Pourquoi est-il écrit : « S'il se trouve dans ton sein » et pas, tout simplement, « quand y aura dans ton sein », comme plus loin dans le verset (Devarim 23,11) : « Quand il y aura dans tes rangs un homme qui ne soit pas pur, par suite d'un accident nocturne... » ou dans beaucoup d'autres occurrences ? De plus, pourquoi est-il dit : « Instruit du fait par oui-dire, tu feras une enquête sévère ; et si la chose est avérée, exacte, si cette infamie s'est commise en Israël ? » Si ces personnes se sont effectivement adonnées à un culte idolâtre, comme il ressort de l'ensemble du verset, pourquoi la Torah exige-t-elle de faire une enquête ? Si l'on dit que c'est parce qu'on ne peut condamner à mort que s'il y a des témoins, il est impossible que ce soit la raison, puisqu'il est écrit « si la chose est avérée, exacte », ce qui semble vouloir dire qu'il n'y a pas besoin d'une enquête pour le savoir, il y a déjà eu des témoins !

Plus encore, que signifie « si cette infamie s'est commise en Israël » ? Que vient ajouter la précision « Israël » ? Cette abomination aurait été commise ailleurs que dans le peuple ? Nos Sages ont enseigné (Berakhot 29a) : « Nous savons par tradition que quelque chose de bien ne peut pas provenir de quelque chose de mal. » Nous en déduisons donc que si tu vois quelqu'un pratiquer l'idolâtrie, sache qu'il est mauvais depuis l'origine, même si tu l'ignorais jusqu'à présent puisqu'il fautait en cachette.

C'est pourquoi il est écrit « Si tu trouves » : une trouvaille concerne justement un objet qui se trouvait là mais qu'on a perdu, qu'on ne voit plus ; cet homme ou cette femme ont fauté toute leur vie durant, mais tout au long de ces années, personne ne le savait, leurs méfaits n'étaient pas connus.

C'est pourquoi le verset nous enjoint : « Instruit du fait par oui-dire, tu feras une enquête sévère ; et si la chose est avérée, exacte, si cette infamie s'est commise en Israël » : bien que jusque-là leurs crimes aient été ignorés, ne dis pas qu'ils sont devenus impies mais qu'au paravant ils étaient justes. Fais des recherches, des investigations, mène ton enquête et tu découvriras qu'ils ont commis ces abominations même lorsqu'ils étaient comptés parmi les enfants d'Israël, et pas seulement maintenant, alors qu'ils viennent de s'exclure de la communauté, en professant l'hérésie et en pratiquant l'idolâtrie.